

FRAYÈRE DE CATILLON- SUR-SAMBRE

Commune de Catillon sur Sambre

Maître d'ouvrage : Fédération du Nord pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Propriétaire : privé

Gestionnaire : Fédération du Nord pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Année : 2008

Contexte

La zone concernée par le projet est située sur la commune de Catillon-sur-Sambre en terrain privé. Elle est bornée à l'est par le chemin de halage de la Sambre canalisée et à l'ouest par le cours d'eau d'alimentation hydraulique (ruisseau de Gourgouche). Ce site correspond à une ancienne zone alluviale qui servait de dépôt à VNF* et de peupleraie*.

Le terrain, non constructible, est :

- inscrit au PLU* de la commune (ce document de planification prévoit la valorisation paysagère et écologique des terrains en bordure de la Sambre),
- situé au sein du territoire du SAGE* de la Sambre.

Au sein du contexte « Sambre et affluents », dans le PDPG*, le diagnostic a montré que le milieu était perturbé.

Les principales perturbations recensées sont :

- les pollutions accidentelles ;
- les rejets domestiques urbains ;
- la canalisation qui entraîne une réduction forte des habitats en artificialisant le profil en long et en travers des cours d'eau notamment avec :
 - une perte de connectivité entre le cours d'eau et la zone humide,
 - une inondabilité difficile et un maintien du niveau d'eau insuffisant,
 - un substrat végétal défavorable.

De ce fait, le brochet (*Esox lucius*) rencontre des difficultés à accomplir toutes les phases de son cycle biologique.



R8

SURFACE
4378 m²

MONTANT DE L'OPÉRATION
16 552 €

FINANCEMENT	
Fédération du Nord pour la pêche et la protection du milieu aquatique	13 241 €
Agence de l'eau Artois-Picardie	3 311 €



Enjeux et objectif

L'objectif a été de restaurer une surface favorable à la reproduction des espèces piscicoles, notamment une frayère* à brochet entre la Sambre et le ruisseau de Gourgouche. La création d'une frayère* à brochet (espèce parapluie) ne se limite pas à favoriser uniquement cette espèce mais tout un cortège d'espèces, dont les exigences écologiques en terme de biotope sont moindres.

Cette restauration participera également à optimiser le fonctionnement de la zone humide avec :

- la recharge en eau des nappes souterraines,
- l'amélioration de la qualité physico-chimique de l'eau par l'épuration naturelle,
- la lutte contre les pics d'inondation en stockant sur site un volume d'eau excédentaire.

Pour restaurer cette fonctionnalité, c'est-à-dire pour permettre la reproduction du brochet, les quatre critères suivants devaient être pris en compte :

- la connectivité entre le cours d'eau et la zone humide,
- l'inondabilité/submersibilité de la zone,
- le maintien des niveaux d'eau durant la période de fraie (40 jours consécutifs),
- la présence d'une végétation amphibie sur laquelle les œufs pourraient se développer.



Avant travaux



Pendant les travaux

Actions et travaux

Lors de l'achat du terrain, les propriétaires ont souhaité apporter une valorisation environnementale de leur parcelle et ont sollicité le Parc naturel régional de l'Avesnois.

Après concertation avec le propriétaire, la FDPPMA* du Nord a effectué une étude de faisabilité du projet, avec notamment une étude topographique, et la mise en place des démarches administratives (dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau), afin de pouvoir lancer les travaux.

Les travaux ont permis :

- de reprofiler la zone pour lui redonner son caractère humide. La difficulté d'accès a nécessité le travail en déblais/remblais sur la parcelle. La surface en zone humide obtenue est de 1779 m² pour une parcelle d'une surface totale de 4378 m² ;
- de connecter la zone au cours d'eau en assurant une inondabilité compatible avec la période de reproduction du brochet. L'alimentation en eau s'effectue par la nappe et lors de la crue du ruisseau. Une zone profonde (0,5 à 1 mètre) est en eau toute l'année grâce à un aménagement en contre-pente et les zones latérales moins profondes sont immergées lors de la montée des eaux. En période de basses eaux, ces zones se retrouveront exondées sous l'effet de l'évaporation naturelle et l'absence d'alimentation hydraulique avec le cours d'eau ;

- de mettre en place des profils favorables à la mise en place d'une flore adaptée et diversifiée. La zone profonde en position centrale et la zone latérale en profil de type platier permettront le développement d'une végétation diversifiée de type « plantes hygrophiles* » s'implantant de façon naturelle en fonction des exigences liées à l'immersion.

Résultats

La végétation s'est installée spontanément. Les zones latérales inondées temporairement sont constituées d'espèces hygrophiles : carex, Iris des marais (*Iris pseudacorus*)... Les zones profondes accueilleront par la suite des espèces aquatiques telles que les nénuphars et les potamots et des espèces non fixées telles que les characées*. Cette végétation servira de refuge aux alevins et aux invertébrés nécessaires à l'alimentation des jeunes brochets.

Afin d'évaluer la restauration, un suivi par pêche électrique a été mené dans le secteur. Il a permis de mettre en évidence plusieurs espèces avec notamment un brochet adulte géniteur et de la bouvière (*Rhodeus sericeus*, espèce inscrite à l'annexe II de la directive « Habitat »).

Perspectives

Une convention de gestion a été signée avec le propriétaire assurant ainsi la pérennité des actions entreprises. Différents suivis sont prévus afin d'évaluer l'efficacité de la restauration.

Assurés par la Fédération du Nord pour la pêche et la protection du milieu aquatique, ils seront axés sur :

- l'habitat, afin d'évaluer les surfaces productives de frayères*,
- les niveaux d'eau, afin d'évaluer la fonctionnalité hydraulique de la frayère*,
- les populations piscicoles via des pêches électriques, afin d'évaluer l'efficacité de l'annexe en qualité de frayère à brochet.



Frayère



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex
Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

CONTACTS :

FÉDÉRATION DU NORD POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION
DU MILIEU AQUATIQUE : EMMANUEL PETIT 03.20.54.52.21
PARC NATUREL RÉGIONAL DE L'AVESNOIS : FRÉDÉRIC MORÉ
03.27.21.49.50
AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE : ESTELLE CHEVILLARD /
ALEXANDRE POULAIN 03.27.99.90.31